

Communauté d'Agglomération  
Valence Romans Agglo

**REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N° 2017\_144**

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars , à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à CHABEUIL, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 23/03/2017

Nombre de conseillers : - en exercice : 114 - présents : 80 - votants : 102

**OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

**PRESENTS :**

ROMAIN Michel, PRELON Patrick, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, ROLLAND Christian, COLLIGNON Bernard, GUILLON Eliane, MENOZZI Gaëtan, PAILHES Wilfrid, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, COMTE Jean-François, BELLIER François, BUIS Pierre, FUHRER Gérard, GAUTHIER Christian, HELMER Nathalie, LARUE Fabrice, BOUIT Séverine, PERNOT Yves, SAILLANT Bernard, BORDAZ Christian, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, ROBERT Isabelle, MEURILLON Jean, GUILHERMET Manuel, HORNY Patrice, PELAT Bernard, PEYRARD Marylène, VALLON Bernard, BRUNET Bernard, BRET René, SAYN Pierre, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, DESCHAMP Michel, CARDI Jean-Pierre, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, PASSUELLO Gilles, BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe, BROSE-TCHEKEMIAN Nathalie, COLLOREDO BERTRAND Magda, DERLY Bruno, DONGER Denis, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, ROBERT David, TACHDJIAN Jeanine, THORAVAL Marie-Hélène, TROUILLER Luc, DEROUX Gérard, GUTIONNET Adrien, CHASSOULIER Dominique, BOUVIER Jocelyn, LUNEL Gérard, AGRAIN Françoise, LABRIET Gérard, BRUSCHINI Jean-Jacques, BONNEMAYRE Jacques, BOUCHET Gérard, CHALAL Nancy, CHAUMONT Jean-Luc, DA COSTA FERNANDES Flore, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, JUNG Anne, LEONARD Pascale, MAURIN Denis, MONNET Laurent, NAKIB-COLOMB Zabida, PAULET Cécile, POUTOT Renaud, PUGÉAT Véronique, ROYANNEZ Patrick, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

**ABSENT(S) ayant donné procuration :**

Madame FRECENON Béatrice a donné pouvoir à monsieur VITTE Bruno  
Monsieur RASCLARD Hervé a donné pouvoir à madame NIESON Nathalie  
Madame AUDIBERT Geneviève a donné pouvoir à monsieur MENOZZI Gaëtan  
Monsieur KELAGOPIAN Jean-Benoît a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane  
Madame MOURIER Marlène a donné pouvoir à monsieur COLLIGNON Bernard  
Monsieur COMBE Claude a donné pouvoir à madame TENNERONI Annie-Paule  
Madame CHAZAL Françoise a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves  
Monsieur BOURNE Claude a donné pouvoir à monsieur BORDAZ Christian  
Monsieur BIGNON Daniel a donné pouvoir à monsieur FUHRER Gérard  
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame BROT Suzanne  
Madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à madame THORAVAL Marie-Hélène  
Monsieur ASTIER Franck a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent  
Monsieur PIENEK Pierre a donné pouvoir à monsieur DONGER Denis  
Monsieur DUC Bernard a donné pouvoir à monsieur LARUE Fabrice  
Monsieur QUET Dominique a donné pouvoir à madame CHASSOULIER Dominique  
Madame KOULAKSEZIAN-ROMY Annie a donné pouvoir à monsieur MONNET Laurent  
Madame MOUNIER Françoise a donné pouvoir à monsieur CHAUMONT Jean-Luc  
Monsieur PONSARD-CHAREYRE Michel a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck  
Madame RIVASI Michèle a donné pouvoir à monsieur ROYANNEZ Patrick  
Monsieur RYCKELYNCK Jean-Baptiste a donné pouvoir à madame JUNG Anne  
Madame THIBAUT Anne-Laure a donné pouvoir à monsieur MAURIN Denis  
Monsieur VEYRET Pierre-Jean a donné pouvoir à madame NAKIB-COLOMB Zabida

La comparaison de budget primitif à budget primitif permet de constater que les dépenses et les recettes de fonctionnement du budget annexe Assainissement sont relativement étales.

Les charges d'exploitation ne s'accroissent que des charges exceptionnelles du fait du remboursement potentiel à réaliser dans le cadre du contentieux de la station d'épuration. L'ensemble des autres postes de charges a peu évolué. Des ajustements potentiels pourraient être à réaliser lors du budget supplémentaire du fait de la reprise des résultats.

Les recettes propres progressent, cette croissance est atténuée par la mise à jour du niveau d'amortissement des subventions qui a été recalé sur une année pleine.

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	BP 2016	BP 2017	Chapitre	BP 2016	BP 2017
011 - Fonctionnement service	5 955 777	6 057 996	70 - Redevances	12 000 900	12 790 600
012 - Frais de personnel	2 728 422	2 746 368	74 - Financements externes	1 225 730	1 386 500
65 - Charges externes	11 000	91 000	75 - Autres produits de la gestion courante	6 000	6 000
66 - Frais financiers	786 000	700 000	77 - Produits exceptionnels	731 750	630 000
67 - Charges exceptionnelles	332 800	1 000 000	042 - Amortissements	1 170 040	800 000
042 - Amortissements	4 715 800	4 300 000	<b>Total produits de fonctionnement</b>	<b>15 134 440</b>	<b>15 603 100</b>
Sous-total charges d'exploitation	14 529 799	15 075 364			
022 - dépenses imprévues	0	400 000			
023 - virement à la section d'investissement	604 641	127 736			
<b>Total charges de fonctionnement</b>	<b>15 134 440</b>	<b>15 603 100</b>			

En termes d'investissement, on peut constater un accroissement de près de 1M€ du volume d'investissement prévus en raison de la mise en place des autorisations de programme. Elle engendre la réinscription des crédits non réalisés en 2016. L'endettement prévisionnel est supérieur à celui de l'an passé. Pour autant, le budget annexe s'est désendetté en 2016 au regard du besoin de financement réel à couvrir en 2016.

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	BP 2016	BP 2017	Chapitre	BP 2016	BP 2017
2 - Dépenses d'équipement	8 394 118	9 241 200	10 - Dotations	180 000	190 000
16 - Remboursement du capital de la dette	3 769 000	3 450 000	13 - Subventions d'investissement	408 085	160 000
040 - Amortissements	1 170 040	800 000	16 - Emprunts	7 424 632	8 513 464
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>13 333 158</b>	<b>13 491 200</b>	040 - Amortissements	4 715 800	4 500 000
			021 - Virement de la section de fonctionnement	604 641	127 736
			<b>Total produits d'investissement</b>	<b>13 333 158</b>	<b>13 491 200</b>

Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunale, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes,

Vu la nomenclature budgétaire M49,

Le Conseil communautaire à :

- Contre : ..... 0 voix
- Abstention : ..... 1 voix
- Pour : ..... 101 voix

DECIDE :

- d'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe Assainissement, qui s'équilibre à hauteur de 15 603 100 € en fonctionnement et de 13 491 200 € en investissement,

Envoyé en préfecture le 07/04/2017

Reçu en préfecture le 07/04/2017

Affiché le 04/04/2017

**SLO**

ID : 026-200068781-20170329-2017\_DELIB144-BF

- *d'autoriser et de mandater le Président ou son représentant, monsieur Christian GAUTHIER, Vice-président, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Valence, le 6 avril 2017  
Le Président,  
Par délégation,  
Emmanuelle CHAMBARD  
Directrice Générale Adjointe

**Valence Romans Agglo**

Rovaltain - Avenue de la gare

BP 10388

26958 Valence Cedex 09

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.